

ACTION URGENTE

UN SPECIALISTE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INCARCERE EST PRIVE D'ACCES A DES SOINS MEDICAUX

Le procès de Nizar Zakka, ressortissant libanais ayant le statut de résident permanent aux États-Unis et incarcéré dans la prison d'Evin à Téhéran depuis septembre 2015, s'est achevé après deux courtes audiences devant la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Son état de santé se dégrade, mais les autorités ne lui permettent pas de recevoir des soins médicaux.

Nizar Zakka (49 ans), homme d'affaires et spécialiste des technologies de l'information, a la nationalité libanaise et le statut de résident permanent aux États-Unis. Il est incarcéré depuis près d'un an dans la prison d'Evin, à Téhéran, et souffre de plusieurs problèmes de santé, notamment de graves douleurs dans le dos, et il a noté la présence de sang dans ses selles. Sa famille dit qu'il a perdu beaucoup de poids et s'est beaucoup affaibli. Malgré cela, les autorités refusent de lui fournir des soins médicaux, y compris les médicaments dont il a besoin et les examens nécessaires du fait de la présence de sang dans ses selles.

Nizar Zakka a été privé du droit à un procès équitable. Il a été arrêté le 18 septembre 2015 à Téhéran par des hommes appartenant, semble-t-il, aux gardiens de la révolution, et transféré dans la section 2-A de la prison d'Evin, où il a été maintenu en détention à l'isolement jusqu'en août 2016 ; les autorités ont ensuite placé quatre hommes dans sa cellule. Il n'a pu engager un avocat qu'en janvier 2016, et n'a été autorisé à le rencontrer en privé qu'au mois d'avril 2016. D'après les informations dont dispose Amnesty International, il n'avait jusque là pas été informé des charges retenues contre lui. Il a été interrogé à de nombreuses reprises au sujet de ses activités dans le domaine des technologies de l'information, et on lui a demandé s'il était un espion, ce qu'il a nié. Ceux qui l'interrogeaient l'ont contraint à donner son adresse de courriel et son mot de passe. Le 4 avril 2016, son avocat lui a appris qu'il était notamment inculpé de « collaboration avec un gouvernement hostile », vraisemblablement le gouvernement des États-Unis. On ne sait pas précisément quels sont les éléments matériels sur lesquels se fonde cette accusation. Le 22 août, Nizar Zakka a été conduit devant la 15e chambre du tribunal révolutionnaire, à Téhéran, pour la première audience de son procès. Une autre audience de 30 minutes a eu lieu le 30 août, et on lui a alors dit que son procès était terminé et qu'il serait informé du verdict dans les 12 jours suivants. L'avocat de Nizar Zakka n'a pas été autorisé à consulter toutes les pièces du dossier pour la préparation de sa défense, et il n'a pu s'entretenir que peu de fois avec son client avant le procès.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités iraniennes de fournir immédiatement à Nizar Zakka les soins médicaux spécialisés dont il a besoin, y compris en-dehors de la prison ;
- demandez-leur de le libérer immédiatement à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par le droit international (qui ne le sanctionne pas en raison de ses activités professionnelles légitimes de spécialiste des technologies de l'information) et jugé devant un tribunal de droit commun selon une procédure conforme aux normes internationales relatives à l'équité des procès ;
- demandez-leur également de permettre à Nizar Zakka d'avoir régulièrement des contacts avec son avocat, de recevoir régulièrement des visites ou des appels téléphoniques de sa famille, et de communiquer avec des représentants consulaires du Liban.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 OCTOBRE 2016 À :

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur,**

Président de la République

Hassan Rouhani

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,**

Copies à :

Permanent Mission of Lebanon to the
United Nations

Dr. Nawaf Salam

866 United Nations Plaza, Room 531-
533, New York, NY 10017

Fax : +1 212 838 2819

Courriel : contact@lebanonun.org

Veillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (voir la liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, envoyez votre lettre à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 123/16. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/4086/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN SPECIALISTE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INCARCERE EST PRIVE D'ACCES A DES SOINS MEDICAUX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nizar Zakka a été privé de tout contact avec sa famille au cours des trois premiers mois qui ont suivi son arrestation. Sa famille ignorait ce qu'il était advenu de lui et n'a appris son arrestation que lorsqu'elle a entrepris des recherches par l'intermédiaire d'un contact local. Nizar Zakka a observé une grève de la faim entre le 13 mars et le 4 avril pour protester contre le fait qu'il n'était pas autorisé à avoir des contacts avec sa famille, à la suite de quoi il a été autorisé à communiquer avec sa famille de temps en temps, par téléphone et lors de visites. Il a mené une deuxième grève de la faim pendant une semaine en août 2016 pour protester contre le placement de quatre hommes – dont un a affirmé être membre du groupe armé se faisant appeler État islamique (EI) – dans sa cellule. La mère de Nizar Zakka, qui était âgée de 87 ans, qui souffrait de la maladie d'Alzheimer et de problèmes cardiaques, et qui était en soins intensifs dans un hôpital au Liban, est décédée en juillet 2016. Elle n'a pas pu le voir avant de mourir.

Le 3 novembre 2015, la Radio-Télévision de la République islamique d'Iran (IRIB) a annoncé que les autorités avaient arrêté un homme, en précisant qu'il s'agissait d'une « belle prise » étant donné qu'il entretenait des « liens étroits » avec l'armée et les services de renseignement américains. Le même jour, l'agence de presse publique Mehr News a publié sur son site Internet une photo de Nizar Zakka portant un treillis, sur ce qui était présenté comme la « base militaire de Riverside », aux États-Unis. Il s'agit en réalité de l'Académie militaire de Riverside, un lycée militaire situé à Gainesville (Géorgie), et Amnesty International a appris d'une source proche de Nizar Zakka que la photo en question avait été prise en 2014, lors de la remise de diplôme de son fils. Nizar Zakka est lui aussi un ancien élève de cet établissement. Quelques jours avant l'annonce faite dans les médias publics iraniens, la presse libanaise avait révélé que Nizar Zakka avait été arrêté par des pasdaran (gardiens de la révolution) alors qu'il se trouvait à Téhéran pour participer à une conférence. Nizar Zakka s'était déjà rendu quatre fois en Iran, au su des autorités iraniennes et sans rencontrer de problème. Le 3 avril 2016, un enregistrement audio de Nizar Zakka s'adressant au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères du Liban a été diffusé sur YouTube. Il disait : « Nous sommes le samedi 2 avril 2016. Cela fait 21 jours que j'ai commencé ma grève de la faim et 197 jours que j'ai été enlevé par les gardiens de la révolution alors que j'avais accepté une invitation officielle de la vice-présidente iranienne, qui me conviait à donner une conférence sur les droits des femmes à Téhéran. Depuis mon enlèvement, le 18 septembre 2015, je n'ai pas pu consulter d'avocat ni rencontrer un représentant de l'ambassade du Liban [...] »

Nizar Zakka, qui vit à Washington, est le secrétaire général de l'Organisation arabe des technologies de l'information et de la communication (IJMA3). Implantée au Liban, en Irak et aux États-Unis, cette alliance régionale regroupe des organisations des technologies de l'information et de la communication de 13 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Elle comprend une composante de langue persane, qu'elle compte agrandir. Avant son arrestation, Nizar Zakka avait voyagé en Iran au su des autorités iraniennes, et deux fois au mois, il avait reçu une invitation officielle du ministère iranien des Technologies de l'Information et de la Communication. IJMA3 a établi une charte posant des principes concernant la liberté sur Internet, qui indique notamment son intention de coopérer avec des organisations dans des pays pour promouvoir la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sur Internet et en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication.

Les autorités iraniennes privent régulièrement les prisonniers politiques, y compris les prisonniers d'opinion, de soins médicaux adaptés. Les recherches menées par Amnesty International ont montré qu'il s'agissait souvent d'un acte délibéré du pouvoir judiciaire, en particulier du ministère public, et/ou des autorités pénitentiaires. Dans d'autres cas, il a été démontré que cette privation de soins était utilisée pour arracher des « aveux » à des prisonniers politiques ou pour les intimider ou les sanctionner. Le fait de priver des détenus de soins médicaux adéquats viole les obligations de l'Iran relatives aux droits humains internationalement reconnus, notamment ses obligations au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui garantit « le droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint ». Le fait de ne pas prodiguer de soins médicaux adéquats à des prisonniers peut aussi constituer une violation de l'interdiction absolue de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment aux termes de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est aussi partie (voir *Health taken hostage: Cruel denial of medical care in Iran's prisons*, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/4196/2016/fr/>).

Nom : Nizar Zakka
Homme

